

Remboursement des frais de déplacement
Finale régionale

- Les frais du candidat JUNIOR et de son professeur accompagnateur se déplaçant pour une finale régionale sont pris en charge par Cultures Sucre, **uniquement sur présentation des justificatifs originaux** et dans les limites définies par Cultures Sucre :
 - Hébergement éventuel la nuit précédant l'épreuve
 - Frais d'essence et de péage pour 1 véhicule.
- Les frais du candidat PROFESSIONNEL se déplaçant pour une finale régionale sont pris en charge par Cultures Sucre, **uniquement sur présentation des justificatifs originaux** et dans les limites définies par Cultures Sucre :
 - Frais d'essence et de péage pour 1 véhicule.

Remarques :

- ➔ Pour les candidats français travaillant à l'étranger, seuls les frais de déplacement en France Métropolitaine sont pris en charge.
 - ➔ Les frais de restauration (hors épreuve) **ne sont pas pris en charge.**
 - ➔ Les frais kilométriques **ne sont pas pris en charge.**
-

Demande de remboursement – Finale régionale

Lieu de la Finale régionale : Date :

Catégorie :

Nom et prénom du candidat :

Coordonnées pour effectuer le remboursement :

Nom et prénom : Portable :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Frais :

Péages :€

Essence :€

Hébergement la veille (Catégorie « Juniors » uniquement) :€

TOTAL :€

Merci d'adresser votre demande de remboursement par mail à : s.gabory@cultures-sucre.fr
Ou par courrier à : Swann GABORY, Cultures Sucre, 25 place de la Madeleine 75008 PARIS

Joindre vos justificatifs originaux